

Toutes les données
de qualité d'eau issues
du réseau départemental
sont consultables sur
https://urls.fr/E_2QtP



Nous sommes en grande tension
hydrique. Économisons l'eau, soyons
toutes et tous responsables.

L'Hyvet asséché au lieu-dit Le Bout du Four à Merdrignac

Info

Information SÉCHERESSE
Côtes-d'Armor

À compter du 14 août 2026, le département des Côtes-d'Armor est placé en **état de crise** sécheresse.

Les principales restrictions d'usage de l'eau sont les suivantes :

- interdiction ou restriction horaire pour l'irrigation agricole selon le type de culture ;
- réduction de 25 % de la consommation d'eau à usage industriel ;
- interdiction d'arrosage des espaces verts, terrains de sport, des parcs et départs de golf ;
- interdiction de nettoyer les véhicules ;
- interdiction de remplir les piscines, nettoyer les voiries et les façades ;
- interdiction d'arrosage des potagers de 8 h à 20 h.

Consultez les informations et les arrêtés sur :
<https://www.cotes-darmor.gouv.fr>

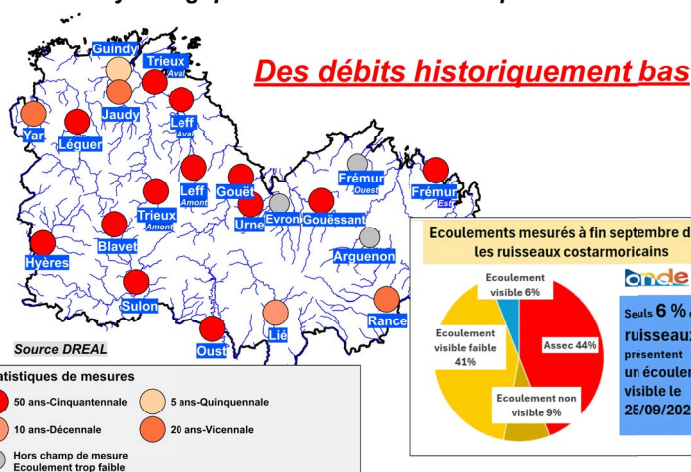
Le département toujours en état de crise sécheresse depuis le 14 août dernier.

Septembre 2026 en résumé

- Le mois de septembre, très déficitaire en pluie, creuse encore davantage l'état de sécheresse
- La situation hydrologique se dégrade : nappes et cours d'eau restent à des niveaux très bas, les milieux aquatiques sont fortement impactés.
- Les réserves d'eau potable diminuent, malgré les dispositifs de soutien et les mesures de préservation des stocks.
- L'état de crise sécheresse est maintenue suite à un comité de gestion de la ressource tenu le 10 septembre.
- Un point sur les nitrates et les pesticides : la faible humidité des sols limite le transfert des polluants mais les contrastes demeurent.

Météo et précipitations Débits des rivières

Situation hydrologique des cours d'eau en Septembre 2026

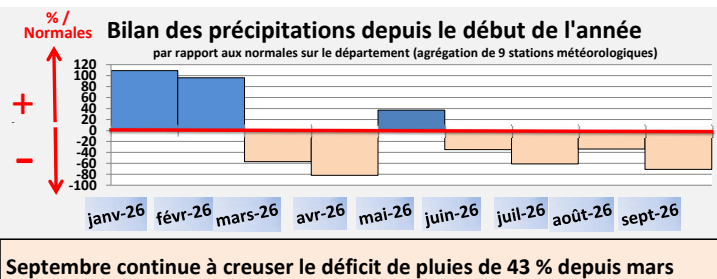


La sécheresse se poursuit dans les Côtes d'Armor. Septembre, chaud et très sec, n'a apporté que 10 mm de pluie à Lannion et Saint-Brieuc, prolongeant le déficit pluviométrique présent depuis le printemps.

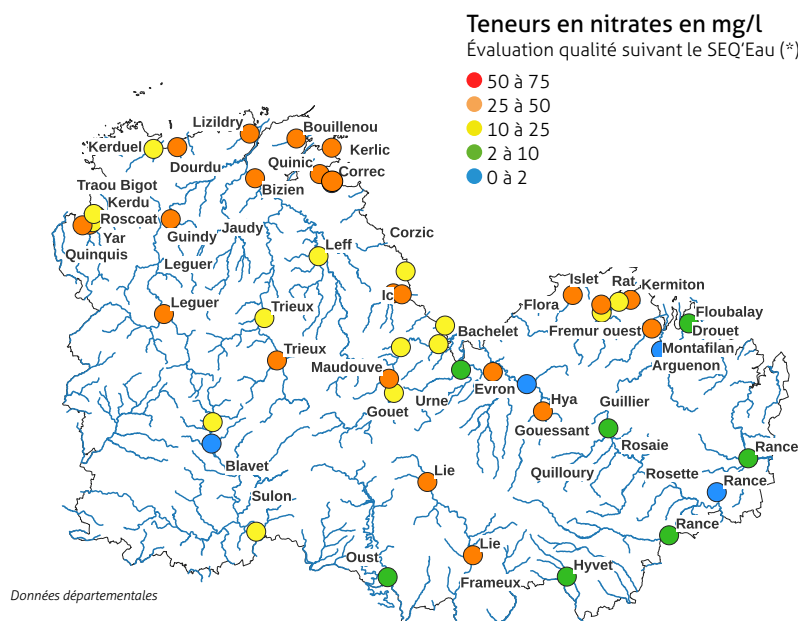
Les cours d'eau restent à des niveaux extrêmement bas. Les stocks pour produire de l'eau potable deviennent très faibles, voire alarmants dans certains secteurs (retenues du Blavet et du Gouët notamment). Le secours par les interconnexions est encore possible mais la disponibilité diminue partout. Cette situation impacte grandement et durablement les organismes aquatiques.

Le Comité de gestion de la ressource en eau réuni le 10 septembre a confirmé le maintien de l'état de crise sur l'ensemble du département des Côtes-d'Armor. Même avec les pluies annoncées, des semaines de précipitations seront nécessaires pour reconstituer les stocks. Le risque d'un hiver peu pluvieux demeure. Il faut continuer à adopter des comportements sobres et économes en eau.

Voir le compte-rendu du Comité de Gestion de la ressource en Eau :
<https://urls.me/QDAsSZ>



Teneurs en nitrates - Septembre 2026



Quelques résultats manquants sur des rivières à-sec :
l'Arguenon (Jugon-les-Lacs et affluents le Guillier,
Le Quilloury, Rosaie, Rieule)

(*) Seq'Eau: Système d'évaluation de la qualité des cours d'eau. Évaluation choisie préférentiellement à l'évaluation de la Directive Cadre Européenne Grille d'évaluation plus fine

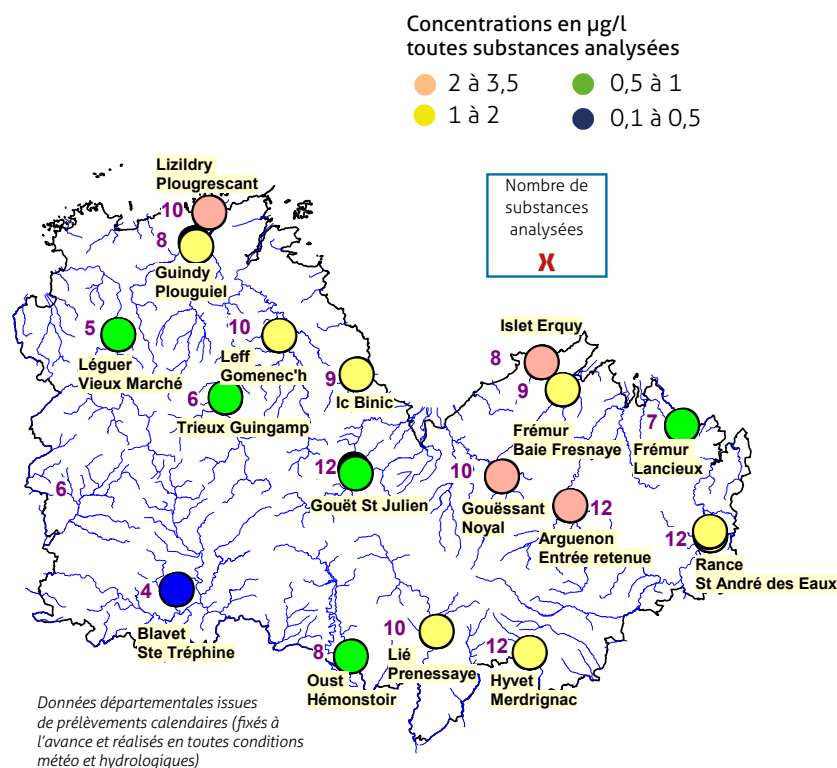
Peu de transfert vers les rivières

Les quelques pluies de fin août et septembre ont légèrement amélioré l'humidité des sols, mais ne sont pas suffisantes pour provoquer un transfert important des nitrates vers les cours d'eau. **La concentration moyenne s'établit ainsi à 20 mg/l**, contre 23 mg/l le mois précédent. Ce niveau reste comparable à ceux mesurés lors de précédentes périodes de sécheresse marquée : 16 mg/l en octobre 2022 et 21 mg/l en 2011.

Les situations restent néanmoins contrastées. Certains cours d'eau, comme le Kermiton, le Hya, le Lizildry ou le Quinic, dépassent 40 mg/l, **sous l'effet de l'alimentation des rivières par des eaux souterraines riches en nitrates ou de rejets ponctuels.** À l'inverse, les concentrations inférieures à 10 mg/l sont observées en aval de retenues et de plans d'eau, où les algues d'eau douce peuvent piéger une partie des nitrates. **15 cours d'eau sur les 60 observés de notre réseau départemental présentent des teneurs inférieures à 10 mg/l.**

Cette faible contribution des nitrates aux estuaires a eu un effet positif cet été, avec une prolifération plus limitée des algues vertes. Le prochain numéro d'**Inf'Eaux22** reviendra en détail sur le bilan 2026 de leur observation et de leur ramassage.

Teneurs en pesticides¹ - Août 2026



¹ Décalage de communication lié au décalage de traitement des analyses pesticides en laboratoire.

Les pesticides dans les rivières

Malgré la faible humidité des sols et la période estivale, généralement marquée par une moindre utilisation des produits phytosanitaires, **27 substances pesticides ont été détectées dans les 18 rivières suivies**. En période de fortes pluies, ce nombre pourrait atteindre une quarantaine.

Selon les cours d'eau, entre 4 et 12 substances sont recensées : le Blavet, en tête de bassin versant, en compte 4, contre 12 pour la Rance, l'Arguenon et l'Hyvet dont les prélèvements sont situés plus en aval des cours d'eau.

L'AMPA (amino hydroxy methylisoxazole propionic acid), produit de dégradation du glyphosate, est présent dans 80 % des cours d'eau avec des concentrations souvent élevées : 43 % des rivières dépassent 0.1 µg/l et deux dépassent 1 µg/l.

On retrouve également beaucoup de produits dégradés dits « **métabolites** », qui, pour la plupart, sont d'origine herbicide, largement utilisés mais désormais interdits pour certains (*): **métazachlore, diméthachlore, diméthénamide, métolachlore (*)**, **chlorothalonil (*)**.

Persistant dans les sols, les nappes et les plans d'eau, ces molécules se retrouvent dans les cours d'eau même en période de sécheresse, ces différents compartiments de l'eau n'étant pas étanches entre eux.

Les concentrations cumulées, toutes substances confondues, varient de 0,31 µg/l sur le Blavet à plus de 2 µg/l sur l'Islet, le Gouessant et le Lizildry.

